

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUl représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DDIP 003-199/13/CC

■ Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à la valorisation énergétique du patrimoine.

DEE 13/9317/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le 22 juin 2009 par délibération DDIP-007/1446/09/CC les « Modalités d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial – Préfiguration du Plan Climat Territorial - Bilan carbone - Définition des objectifs - Elaboration et mise en œuvre du programme d'actions demande de subvention », intégrant le Programme de maîtrise de l'énergie (MDE) du patrimoine de Marseille Provence Métropole.

En vue de la mise en œuvre d'actions du Plan Climat Energie Territorial, en lien avec les enjeux énergétiques, le Conseil communautaire a adopté, par délibération FCT 005-2085/10/CC du 28 juin 2010, la création et l'affectation d'Autorisations de Programme dans le cadre du Budget Primitif 2010, incluant l'opération « Valorisation énergétique du patrimoine » pour un montant de 150 000 euros.

Un marché « d'assistance technique pour la valorisation énergétique du patrimoine », a été notifié le 28 novembre 2011 afin de réaliser des études patrimoniales et énergétiques visant à mettre en œuvre le Programme de maîtrise de l'énergie du patrimoine de Marseille Provence Métropole. Le montant maximal du marché à bons de commande est de 478 400 euros sur la durée totale du marché, soit 4 ans.

Le programme d'études, initié depuis la notification du marché, a consisté en une mise à jour préalable de la base de données patrimoniale de Marseille Provence Métropole, l'objectif étant son actualisation exhaustive. Cette opération a donc initialement visé la réalisation de diagnostics patrimoniaux de sites Marseille Provence Métropole, prioritaires dans la démarche de gestion du patrimoine.

Cette mise à jour doit être poursuivie et étendue à tous les sites de Marseille Provence Métropole, et doit donner lieu à la réalisation d'études énergétiques permettant une rationalisation des consommations d'énergie, visant la mise en œuvre d'énergies renouvelables lorsque cela est possible.

Afin d'assurer une continuité du programme de maîtrise de l'énergie, il est proposé la revalorisation de l'autorisation de programme pour l'opération 2010/00111 « Valorisation énergétique du patrimoine » pour un montant de 220 000 euros.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire 99-533 du 25 juin 1999 ;
- La loi 2005-781 du 13 juillet 2005 relative au programme fixant les orientations de la loi politique énergétique (Loi POPE).
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 relative aux « Modalités d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial – Préfiguration du Plan Climat Territorial - Bilan carbone - Définition des objectifs - Elaboration et mise en œuvre du programme d'actions demande de subvention »
- La délibération FCT 005-2085/10/CC du 28 juin 2010 portant « Approbation de l'affectation d'Autorisations de Programme dans le cadre du Budget Primitif 2010 ».

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de mettre en œuvre les actions du Plan Climat Territorial afin de compléter la démarche volontaire engagée par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Qu'il est nécessaire de revaloriser l'autorisation de programme pour l'opération « Valorisation énergétique du patrimoine ».

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la revalorisation de l'autorisation de programme de l'opération 2010/00111 «Valorisation énergétique du patrimoine » d'un montant de 220 000 euros. Cette revalorisation porte le montant total de l'autorisation de programme à 370 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal de la Communauté Urbaine : Opération 2010/00111 – Nature 2031 – Sous-Politique G 410– Fonction 833.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au
Développement durable, Plan Climat, Maîtrise de
l'énergie, HQE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Pierre SEMERIVA

Eric DIARD

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DDIP 003-199/13/CC

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013